

SCHL Eco Plus

Demande de remboursement partiel de la prime

Admissibilité de l'emprunteur

Assurez-vous de répondre à tous les critères suivants:

- Le prêt hypothécaire est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »).
- La demande est présentée dans un délai de 24 mois après la clôture du prêt hypothécaire.
- Vous avez payé à votre prêteur les coûts de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL.

Numéro de prêt SCHL (obligatoire) : _____

Vous pouvez obtenir votre numéro de prêt SCHL en consultant votre acte hypothécaire ou en communiquant avec votre prêteur hypothécaire.

Renseignements sur l'admissibilité et sur la certification pour SCHL Eco Plus

Inscrivez un « X » dans la case appropriée ci-dessous **et joignez une copie du document justificatif au présent formulaire de demande :**

J'ai (nous avons) contracté un prêt assuré par la SCHL pour :

ACHETER/CONSTRUIRE un logement nouvellement construit¹

ACHETER un logement en copropriété nouvellement construit¹ dans une tour d'habitation

Pour obtenir la liste complète des critères d'admissibilité au programme SCHL Eco Plus, rendez-vous à l'adresse www.schl.ca/ecoplus.

Documents justificatifs à fournir avec le formulaire de demande

En fonction de votre sélection ci-dessus, soumettez le document requis avec votre formulaire de demande :

Achat/construction d'un logement nouvellement construit ¹	<ul style="list-style-type: none">• Certification admissible finale* ou• Étiquette ÉnerGuide et rapport de mise à niveau des rénovations ÉnerGuide (si disponible) confirmant que la cote de rendement énergétique de la propriété répond aux conditions d'admissibilité.
Achat d'un logement en copropriété nouvellement construit ¹ dans une tour d'habitation	<ul style="list-style-type: none">• Certification admissible finale*.

*Pour le BC Step Code, un rapport de conformité est accepté.

¹ Une propriété ou habitation nouvellement construite est une habitation neuve qui n'a pas déjà été occupée à des fins résidentielles. Dans le cas d'un logement en copropriété, propriété nouvellement construite signifie que le logement n'a jamais été occupé à des fins résidentielles, sauf au cours d'une période pendant laquelle l'emprunteur en a assumé l'occupation temporaire avant l'enregistrement de la déclaration de copropriété ou avant en avoir pris possession.

Renseignements sur l'emprunteur

Adresse de la propriété pour laquelle le remboursement partiel de la prime (le « remboursement ») est demandé :

Numéro de rue		Nom de rue	
Ville		Province ou territoire	Code postal

Renseignements sur le dépôt direct (transfert électronique de fonds)

Le remboursement sera versé au compte indiqué ci-dessous.

Veuillez fournir les renseignements suivants et joindre un chèque annulé ou l'équivalent.

Ce compte doit contenir des fonds en dollars canadiens dans une institution financière au Canada.

Nom du détenteur du compte		Numéro d'identification de la banque (5 chiffres)	Numéro d'institution financière (3 chiffres)	Numéro de compte bancaire (12 chiffres maximum)	
Nom de l'institution financière	Adresse municipale de la succursale	Ville		Province ou territoire	Code postal

Tous les emprunteurs dont le nom figure sur la demande de prêt hypothécaire **DOIVENT** être inscrits sur la présente demande et chaque emprunteur **DOIT** consentir au traitement de la demande en la signant.

Je certifie (nous certifions) que les renseignements fournis sont, à ma (notre) connaissance, véridiques, exacts et complets.

Je demande et permets (nous demandons et permettons) à la SCHL de déposer le remboursement payable à moi (nous) dans le compte indiqué dans la section Renseignements sur le dépôt direct (transfert électronique de fonds) ci-dessus.

_____	_____	_____
Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date (JJ-MM-AAAA)
_____	_____	_____
Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date (JJ-MM-AAAA)
_____	_____	_____
Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date (JJ-MM-AAAA)
_____	_____	_____
Nom de l'emprunteur (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date (JJ-MM-AAAA)

Coordonnées au cas où la SCHL devrait communiquer avec vous au sujet de votre demande :

Nom de l'emprunteur :

Numéro de téléphone de l'emprunteur		Adresse courriel de l'emprunteur :
Principal :	Autre numéro :	

Envoi de la demande et des documents justificatifs

Veillez transmettre votre demande, les documents justificatifs confirmant l'efficacité énergétique et une copie du chèque annulé à la SCHL, par courriel à l'adresse eemrefund@cmhc-schl.gc.ca, par télécopieur, au 1-800-245-9274, ou par la poste, à l'adresse :

700, chemin Montréal (bureau 1000), Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Veillez prévoir au moins six à huit semaines pour le traitement de votre demande. Une fois le traitement terminé, on communiquera avec vous par téléphone ou par courriel au sujet de l'état de votre demande (p. ex., demande approuvée – transfert électronique de fonds envoyé; documents manquants ou demande rejetée – non admissible).

La SCHL se réserve le droit de retenir ou de refuser tout remboursement dans le cadre du programme Eco Plus. La participation au programme Eco Plus ne garantit pas un remboursement. La SCHL peut effectuer d'autres vérifications pour s'assurer que toutes les obligations du programme Eco Plus ont été entièrement respectées. Les fausses déclarations peuvent entraîner la disqualification du programme Eco Plus et le recouvrement potentiel des fonds.

Les renseignements personnels que vous fournissez à votre institution prêteuse et qui sont transmis à la SCHL dans le cadre de votre demande au titre du programme SCHL Eco Plus (le « programme ») sont collectés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et d'autres lois applicables afin de déterminer l'admissibilité au remboursement au titre du programme.

La participation au programme est volontaire et le refus de fournir des renseignements personnels peut entraîner le rejet de votre demande. Les renseignements personnels collectés seront utilisés par la SCHL et toute autre partie aidant la SCHL à administrer le programme.

Vous convenez que les renseignements soumis à la SCHL peuvent être utilisés et échangés aux fins suivantes : i) l'évaluation de votre admissibilité au remboursement demandé; ii) l'analyse des politiques et la recherche sur les politiques; iii) l'administration et l'évaluation du programme; iv) l'utilisation par la SCHL et le gouvernement du Canada aux fins décrites dans la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada); v) la protection de la SCHL contre les erreurs et la fraude. La SCHL est autorisée à traiter et à stocker de tels renseignements et à en autoriser l'accès à ses employés et à d'autres personnes engagées par la SCHL, à des fins d'évaluation de votre admissibilité au remboursement demandé, d'administration du programme et d'analytique. Si les renseignements sont modifiés ou deviennent inexacts, vous devez en aviser la SCHL promptement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour la gestion des renseignements personnels, la SCHL s'engage à protéger la vie privée ainsi que la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle détient. En fournissant vos renseignements personnels à la SCHL aux fins du programme, vous consentez à ce que celle-ci collecte, utilise et communique vos renseignements personnels en stricte conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels collectés par la SCHL aux fins du programme se trouvent dans la publication Info Source sur le site Web de la SCHL, dans le fichier de renseignements personnels suivant :

SCHL PPU 280, Dossiers sur les prêts assurés de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH)

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde aux gens certains droits d'accès aux renseignements personnels qui les concernent et que la SCHL a en sa possession, de demander que des corrections y soient apportées et de déposer une plainte au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels par la SCHL. Si vous avez des questions, commentaires, préoccupations, demandes concernant les renseignements personnels ou plaintes, veuillez envoyer un courriel au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la SCHL, à ATIP-AIPRP@cmhc-schl.ca, ou visiter son site Web, au <https://www.cmhc-schl.gc.ca/info-schl/rapports-de-la-societe/transparence/acces-a-linformation-et-protection-des-renseignements-personnels>.

Soumettre

Pour soumettre le formulaire, veuillez envoyer un courriel à : eemrefund@cmhc-schl.gc.ca